

AFFAIRE N° 13.- Construction d'un groupe scolaire intégré de 8 classes maternelles, d'un centre socio-culturel sur parking souterrain rue Maréchal Leclerc - approbation du programme établi - approbation des contrats d'honoraires de M. BARAVIAN.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Sur la liste d'urgence de 1974 la municipalité de St-Denis a obtenu l'inscription de 8 classes maternelles intégrées à réaliser sur le parking du Petit Marché.

Cet établissement fait partie d'un ensemble d'animation de quartier composé de :

- 1°) en sous-sol d'un parc de stationnement de 110 places de voiture, environ accessible depuis la rue des Limites (à l'emplacement actuel du parking du Petit Marché)
- 2°) au rez-de-chaussée, de plein pied sur la rue Maréchal Leclerc, une école maternelle de 8 classes avec les équipements qui les accompagnent. En retrait de la rue, cette école est précédée d'un jardin public.
- 3°) au niveau I couvrant la partie Sud de l'école un ensemble d'équipements socio-culturels comprenant :
 - salle polyvalente
 - galerie d'exposition
 - hall d'accueil
 - atelier d'expression manuelle ou graphique
 - un amphithéâtre de plein air de dimension modeste permettant l'organisation de spectacles divers pour adultes et enfants
- 4°) au niveau II en partie sud, des logements de fonction de type et de surface évolutifs.

La diversité du programme comprenant des éléments très divers groupés autour d'une école maternelle a pour but de permettre sur le principe de l'école ouverte une utilisation double des mêmes équipements.

Le montant de ces travaux est évalué à 380 000 000 de Frs CFA.

Compte tenu de l'importance du projet, un concours d'architectes a été lancé par la Mairie. M. BARAVIAN ayant présenté le projet le plus intéressant a été retenu comme architecte chargé de réaliser ce complexe.

Le coût de ces honoraires s'élève à 15 250 000 Frs CFA, les crédits pourront être prévus, d'une part au B.S. 74, en ce qui concerne les parkings et le centre socio-culturel, d'autre part au B.P. 75 pour le groupe scolaire.

Je vous demande en conséquence Mesdames, Messieurs, d'une part d'approuver le programme établi et d'autre part d'approuver les contrats d'honoraires à passer avec M. BARAVIAN pour permettre la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Approuvé

St Denis le 16 septembre 1974

Pour le Maire
Le Secrétaire Général

Signé : J. P. Proust

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
Signé : A. Ponsu.

Aucun ensemble de ce genre n'existant pas actuellement à Saint-Denis, je pense que sa réalisation est indispensable et urgente.

En conséquence, je vous demanderais d'approuver ce programme et de m'autoriser à solliciter des Services de l'Action Sanitaire et Sociale, une subvention de 70% du coût de la construction.

LE MAIRE..- Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. HOARAU..- Il est question de construire un Foyer de Jeunes Travailleurs du côté des Camélias.

M. TANDRYA..- Qui assurera le financement de la construction de ce foyer ?

M. HOARAU..- Il y aura certainement des subventions et un prêt.

LE MAIRE..- Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x